

THE AMERICAN CHURCH IN PARIS

Association loi 1901 et 1905

65 quai d'Orsay - 75007 PARIS
784 308 132 RCS PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport comprend 24 pages

Association Loi 1901 THE AMERICAN CHURCH IN PARIS

Siège social : 65 quai d'Orsay – 75007 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association THE AMERICAN CHURCH IN PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THE AMERICAN CHURCH IN PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 mai 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Changements de méthode » qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements comptables 2022-06 du 22 novembre 2022 et 2023-03 du 7 juillet 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous nous sommes assurés des principes et modalités de la clé de répartition des charges relatives aux activités culturelles, sociales et sportives, et de leur transfert à l'association FACCP tel que décrit dans le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

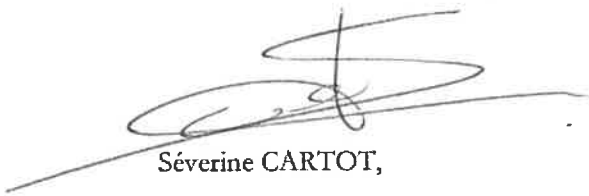
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Viroflay, le 27 mai 2026

SOLSEQUIA FINANCE



Séverine CARTOT,

Inscrite près la CRCC de Versailles et du
Centre

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, dr...				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	116 167	63 989	52 177	68 175
Autres immobilisations corporelles	61 313	34 223	27 091	12 782
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	177 480	98 212	79 268	80 957
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 170		10 170	17 939
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	133 336		133 336	102 578
Charges constatées d'avance	19 571		19 571	26 048
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	710 578		710 578	899 023
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	210 761		210 761	219 152
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 084 416		1 084 416	1 264 741
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 261 897	98 212	1 163 684	1 345 698

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	846 352	760 247
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	42 539	86 105
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	888 891	846 352
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	49 177	63 353
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	49 177	63 353
Provisions pour risques	2 500	159 477
Provisions pour charges	3 113	2 964
TOTAL PROVISIONS (III)	5 613	162 441
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55 988	122 725
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	49 712	17 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 469	91 992
Dettes fiscales et sociales	54 370	41 035
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 465	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	220 004	273 552
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 163 684	1 345 698

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens	2 944	21 794
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	12 044	
Dont parrainages	2 260	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	429 564	495 482
Dons manuels		
Mécénat	122 261	99 418
Legs, donations et assurance-vie	1 960	2 615
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	156 977	50 028
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		362 895
Utilisations des fonds dédiés	14 176	17 192
Autres produits	485 566	70 001
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 225 494	1 119 425
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 787	1 719
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	550 740	597 218
Aides financières	1 000	1 300
Impôts, taxes, et versements assimilés	17 337	31 062
Salaires	518 640	243 116
Cotisations sociales	63 219	58 264
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 854	23 335
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9 506	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 188 083	956 014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	37 411	163 412
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 105	2 902
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	235	2 516
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	10 817	2 262
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	13 157	7 681
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	149	84 485
Intérêts et charges assimilées	673	1 158
Différences négatives de change	7 204	197
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		



Postes	2025	2024
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	8 027	85 840
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	5 131	-78 160
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	42 542	85 252
Produits exceptionnels (V)		872
Charges exceptionnelles (VI)		0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		872
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3	18
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 238 651	1 127 978
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 196 112	1 041 872
EXCÉDENT OU DÉFICIT	42 539	86 105
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	488 240	469 100
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	488 240	469 100
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	488 240	469 100
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	488 240	469 100

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 à 31/12/2024.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 163 684,33 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 42 539,00 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Les activités culturelles, sociales ou sportives, initialement enregistrées dans les comptes de l'association ACP ont été transférées à l'association FACCP sur la base des conclusions produits par un avocat spécialisé dans le secteur associatif ainsi que sur l'élaboration de clés de répartition exposées ci-après.

Concernant les charges et produits directement imputables à l'association ACP aucune clé n'a été appliquée.

A. Répartition des charges

1. Clé de répartition basée sur le nombre de jours d'utilisation

Une partie des charges transférées à l'association FACCP a fait l'objet de l'application d'une clé de répartition basée sur le nombre de jours d'occupation des locaux. A ce titre, l'entité FACCP occupant les locaux 6 jours sur 7, une clé de répartition à hauteur de 85% pour FACCP a été retenue. L'application de cette clé de répartition a notamment permis de répartir les charges relatives à l'achat de fournitures diverses, de documentation, et de télécommunication.

2. Clé de répartition basée sur les mètres carrés du bâtiment utilisé par les associations

Une partie des charges transférées à l'association FACCP a fait l'objet de l'application d'une clé de répartition basée sur la superficie, en mètres carrés, respectivement utilisée par les associations dans le cadre de leur activité. Il en ressort un pourcentage d'occupation de 52% pour FACCP. Cette clé de répartition a permis de répartir les charges relatives : aux fluides de l'immeuble (eau, gaz, électricité...), à l'entretien général du bâtiment ainsi qu'aux frais de maintenance (ascenseur, système de ventilation...).

3. Répartition des postes salaires et charges sociales

3.1. Répartition des salaires

Une analyse approfondie des postes a été réalisée afin de déterminer le pourcentage de temps travaillé et consacré à chaque association et ce afin de déterminer un prorata total permettant d'affecter les salaires aux associations consacrées par les prestations réalisées.

Cette analyse initiale a été menée sur la base des salaires bruts relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018, par conséquent la clé retenue est amenée à évoluer sur les exercices futurs. Elle est notamment réévaluée chaque année.

Ainsi, au cours de l'exercice 2025, il ressort que 91.64 % du montant des salaires versés correspond à des travaux rendus dans l'intérêt de l'association ACP.

Egalement, concernant les salaires versés par FACCP, 10.57 % sont affectables à ACP.

3.2. Répartition des charges sociales

Afin de déterminer une clé de répartition pour les charges sociales, il a été déterminé un prorata global entre fonction des charges sociales totales par rapport aux rémunérations soumises à cotisations. Certains salaires et notamment ceux des Pasteurs sont exonérés de charges sociales, par conséquent, seul le montant soumis à charges sociales a été considéré.

De cette analyse, il ressort que 91.64 % des charges sociales sont affectable à l'association ACP.
Il est également affectables à ACP, 10.57 % des charges sociales versées par FACCP.

4. Répartition des charges pour travaux

Lors de l'étude pour la définition des clés de répartition, la question sur les travaux ne s'est pas soulevée et aucune clé n'a été définie. En effet, à l'origine, les travaux étaient principalement voir pour leur totalité pris en charge par la société mère américaine.

B. Répartition des produits

Les produits résultants uniquement d'activités cultuelles ont été maintenus au sein de l'association ACP. Il est à noter que certaines activités présentant un caractère strictement accessoire ont été rattachées à la structure cultuelle selon les dispositions de la circulaire du 26/06/2010 relative au support institutionnel de l'exercice du culte.

Aucun autre événement significatif, au cours de l'exercice, ou postérieur à clôture des comptes ne nécessite un commentaire.

L'Eglise exerce son activité dans des locaux détenus pas l'AFCU et mis à sa disposition gratuitement.
Elle enregistre en charge les travaux d'entretien courant.

A noter également :

- Les membres de l'association et leurs ayants droits ne sont pas déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise des apports.
- L'association réalise une activité qui n'est pas concurrentielle de celles similaires proposée par des structures fiscalisées.

De plus, l'Executive Committee de l'ACP considère que les différentes activités développées respectent les conditions requises pour que le régime fiscal de l'association dépende du caractère non lucratif. Ses activités principales sont :

- L'éducation religieuse
- La bénédiction de mariages ou autres cérémonies religieuses
- L'organisation de mariages dans le cadre des mariages célébrés à ACP
- La vente d'ouvrages ou autres biens et le service de prêt de la bibliothèque ("Lending library")

Depuis 2023, au regard de la convention mise en place, ACP s'engage à mettre à disposition de FACCP les locaux et du matériel installé à hauteur de 30 sessions de 4 heures consécutives par an maximum. Les 20 premières sessions sont facturées au prix de 2 500€ et les 10 suivantes, au prix de 2 000€.

Ainsi, au cours de l'année 2025, FACCP a utilisé le sanctuaire pour son activité, à hauteur de 30 sessions de 4 heures.

Le sanctuaire appartenant à l'association ACP, une refacturation a été établie entre les entités, selon les termes convenus dans la convention, soit 2 500€ par session.

Règles fiscales

L'association cultuelle de l'Eglise Américaine de Paris, déclarée à la Préfecture de police de Paris, le 10 décembre 1906, a été autorisée à bénéficier des dispositions prévues pour les associations sans but lucratif, telles que définies à l'article 261.7-1-b et suivants du CGI.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association est fondée conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et de la loi du 9 décembre 1905, en vue de soutenir et développer le culte évangélique.

Elle prend pour titre Association of the American Church in Paris.

Cette association a pour objet de pourvoir aux frais et besoins du culte évangélique que célèbre l'Eglise Américaine de Paris et des divers services qui s'y rattachent.

Elle s'interdit toute action ou discussion politique.

Ses activités principales sont :

- L'éducation religieuse
- La bénédiction de mariages ou autres cérémonies religieuses
- L'organisation de mariages dans le cadre des mariages célébrés à ACP
- La vente d'ouvrages ou autres biens et le service de prêt de la bibliothèque ("Lending library")

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, et 2023-03 en coordination avec ce dernier et spécifique au secteur non lucratif, s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **THE AMERICAN CHURCH IN PARIS** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Ce changement de plan comptable a eu divers impacts dans l'établissement des comptes, que ce soit directement sur les comptes et leur utilisation, tels que , notamment, la suppression des comptes de transfert de charges, ou bien sur la présentation des états financiers.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	116 167			116 167
Autres immobilisations corporelles	37 149	24 165		61 313
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	153 316	24 165		177 480

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage			47 992	15 997		63 989
Autres immobilisations corporelles			24 366	9 856		34 223
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			72 358	25 854		98 212

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				
(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent				
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice				
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice				
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice				

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	10 170	10 170		
Personnel et comptes rattachés	352	352		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	132 984	132 984		
Charges constatées d'avance	19 571	19 571		
TOTAL	163 077	163 077		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Assurance SMACL 2026	12 104	
Logiciel SAGE 2023-2027	3 389	
Patrimoine 2025-2026	1 460	
Logiciel Zoom 2026	165	
CCLI 2025-2026	571	
Téléphonie Orange 01-26	132	
Frais pour 2026	1 750	
TOTAL	19 571	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	760 247	86 105			846 352
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	86 105	- 86 105	42 539		42 539
TOTAL	846 352		42 539		888 891
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	846 352		42 539		888 891

Les différents comptes de réserve sont débités ou crédités en fonction des décisions du Church Council, par affectation du résultat de l'exercice aux différents comptes de réserve.

L'affectation du bénéfice de 86 105 est la suivante :

- General reserve : 55 442 €
- Music Reserve : 4442 €
- Property Reserve : 11 052 €
- New Beacon Endowment Fund : 3 000 €
- New Beacon Fund Worship Education : 10 000 €
- New Beacon Fund General Purpose : 11 052 €

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
Projet AVM	63 353			14 176		49 177	
TOTAL	63 353			14 176		49 177	
TOTAL GÉNÉRAL	63 353			14 176		49 177	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	159 477		159 477		
Provisions pour charges	2 964	149			3 113
TOTAL	162 441	149	159 477		3 113

Concernant la provision retraite, celle-ci est calculée selon la méthode de l'indemnité légale.

L'indemnité est tout d'abord calculée selon la méthode la plus avantageuse :

- le salaire moyen sur les 12 derniers mois
- le salaire moyen sur les 3 derniers mois

Puis le versement de cette indemnité s'effectue comme suit, selon l'ancienneté :

- entre 10 et 15 ans d'ancienneté : 0.5 mois d'indemnité
- entre 15 et 20 ans : 1 mois d'indemnité
- entre 20 et 30 ans : 1.5 mois d'indemnité
- au-delà de 30 ans : 2 mois d'indemnité

La provision retraite au titre de 2025 est de 3 112.93 €.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association.

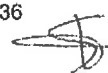
Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Une provision pour litige prud'hommal avait été comptabilisée à hauteur de 75 K€ en 2022 et compléter d'environ 85K€ en 2024 suite au jugement rendu en 2025.

Elle a été reprise sur l'exercice et a permis de neutraliser le versement des indemnités suite à la décision rendue dans ce litige.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	55 988	55 988		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	53 469	53 469		
Personnel et comptes rattachés	26 177	26 177		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	17 314	17 314		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	3	3		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 876	10 876		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	56 177	56 177		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	220 004	220 004		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	66 737			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



L'association ACP a souscrit à un prêt PGE garanti par l'Etat en 2020.

Ce prêt dispose des conditions suivantes :

- amortissement sur 5 ans, avec début d'amortissement à partir de la 2ème année.

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	21 316	
Personnel - Autres charges à payer	4 862	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	7 696	
État - Charges à payer	9 271	
État - Impôt	3	
TOTAL	43 148	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	8 716	
Afférents aux services autres		
TOTAL	8 716	

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié de bénévolat au cours de l'année 2025.

Ces heures sont estimées à 24 412 heures et sont valorisées à 20€, soit un total de contributions volontaires de 488 240 €.

Ressources provenant de l'étranger

ETAT DU CONTRIBUTEUR	DATE DE L'AVANTAGE	PERSONALITE JURIDIQUE DU CONTRIBUTEUR	NATURE DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE	CARACTERE DIRECT OU INDIRECT	MODE DE PAIEMENT	MONTANT OU VALORISATION DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE
Allemagne	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	50,00
Allemagne	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	31,76
Total Allemagne						81,76
Canada	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	95,02
Canada	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	581,30
Total Canada						676,32
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGE SALAIRES	INDIRECT		102 007,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGE RETRAITE	INDIRECT		10 791,20
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGE ASSURANCE	INDIRECT		1 904,33
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGE ASSURANCE MEDICALE	INDIRECT		38 023,80
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGE VOYAGES REUNIONS USA	INDIRECT		3 162,74
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGES VOYAGES RETOUR USA	INDIRECT		8 499,95
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGES TAXES	INDIRECT		15 123,30
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGES AUTRES FRAIS	INDIRECT		1 511,54
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGES STOCKAGE MEUBLES	INDIRECT		1 687,72
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGE LIVRES	INDIRECT		1 020,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	PRISE EN CHARGE CONFERENCE USA	INDIRECT		780,66
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CHEQUE USD	850,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CHEQUE USD	34,11
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CHEQUE USD	9 373,73
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CHEQUE USD	255,45
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	52,47
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	1 200,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	3 300,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	150,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	1 150,53
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	157,13
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	209,04
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	200,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	5 414,76
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	275,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	604,41
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	675,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	104,67
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	770,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	52,47
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	2 941,19
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	220,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	10,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	104,67
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	50,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	20,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	10,71
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	10,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	25,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	100,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	104,66
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	25,33
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	100,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	52,47
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	25,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	104,65
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	50,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	250,00
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	888,57
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	DON	DIRECT	VIREMENT BANCAIRE	105 677,02
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	ASSOCIATION AFCU	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX	INDIRECT		720 878,40
États-Unis d'Amérique	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	50,00
Total États-Unis d'Amérique						1 041 038,69
Espagne	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	667,64
Total Espagne						667,64
Grande-Bretagne	31/12/2025	INDIVIDUEL	DON	DIRECT	CARTE DE CREDIT	10,90
Total Grande-Bretagne						10,90